

Février 2023

Charte - Engagement auprès des parties prenantes publiques

Résumé

Afin d'agir pour un futur durable, en ligne avec l'Accord de Paris, Air Liquide s'est engagé à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, à lutter contre le changement climatique, à contribuer à la transition énergétique, et enfin, à inclure la santé, les ressources humaines et la gouvernance dans ses objectifs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Le fait de s'engager auprès des décideurs publics permet de partager notre expérience et les actions que nous développons afin d'atteindre ces objectifs. Toutes les activités d'influence et de lobbying sont menées selon ses engagements.

Nous sommes convaincus que les acteurs privés apportent une expertise indispensable au débat public, à travers des analyses d'impact des décisions politiques, et le partage de leurs positions argumentées. Ceci est particulièrement utile lorsque ces décisions peuvent avoir des conséquences importantes sur les activités des parties prenantes, y compris sur leur capacité à atteindre leurs objectifs de décarbonation. Ainsi, notre objectif est d'attirer l'attention des décideurs publics de manière constructive, en présentant une analyse des impacts, des risques et des avantages éventuels pour l'ensemble de nos activités (fourniture de gaz spécialisés, d'équipements et de services à l'industrie, la santé et aux hautes technologies telles que l'électronique et le spatial).

La représentation du Groupe Air Liquide auprès des différentes parties prenantes, qu'il s'agisse d'institutions publiques, d'ONG, de la société civile, d'associations professionnelles ou de groupes de réflexion, est définie et mise en place par la Direction des Affaires Européennes et Internationales et ses représentants dans les différentes zones géographiques. Cette direction soutient la politique d'engagement d'Air Liquide, analyse les éventuels changements législatifs ou réglementaires en lien avec les experts du Groupe, répond aux consultations publiques, lorsque des débats complexes ou des travaux d'élaboration de nouvelles politiques le nécessitent.

Nos interactions avec les parties prenantes sont menées dans le plus strict respect des principes d'intégrité et de transparence, l'intégrité faisant référence à l'honnêteté et à l'impartialité, et la transparence désignant la sincérité et l'ouverture au dialogue. Par ailleurs, le groupe Air Liquide se conforme aux dispositions nationales ou supranationales relatives aux registres de transparence en rendant régulièrement compte de ses activités et actions de représentations d'intérêt aux autorités idoines.

En décembre 2021, Air Liquide est allé plus loin en détaillant, sur son site Internet, ses principes d'action, son organisation et ses règles d'éthique et de transparence en matière d'affaires publiques ainsi que ses principales actions pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.

I. Principes et mise en place

1. Principes d'action

Afin d'agir pour un futur durable, en ligne avec l'Accord de Paris, Air Liquide s'est engagé à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, à lutter contre le changement climatique, à contribuer à la transition énergétique, et enfin, à inclure la santé, les ressources humaines et la gouvernance dans ses objectifs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Le fait de s'engager auprès des décideurs publics permet de partager notre expérience et les actions que nous développons afin d'atteindre ces objectifs. Toutes les activités d'influence et de lobbying sont menées selon ses engagements.

Nous sommes convaincus que les acteurs privés apportent une expertise indispensable au débat public, à travers des analyses d'impact des décisions politiques, et le partage de leurs positions argumentées. Ceci est particulièrement utile lorsque ces décisions peuvent avoir des conséquences importantes sur les activités des parties prenantes, y compris sur leur capacité à atteindre leurs objectifs de décarbonation. Ainsi, notre objectif est d'attirer l'attention des décideurs publics de manière constructive, en présentant une analyse des impacts, des risques et des avantages éventuels pour l'ensemble de nos activités (fourniture de gaz spécialisés, d'équipements et de services à l'industrie, la santé et aux hautes technologies telles que l'électronique et le spatial).

Il est courant que tous les acteurs positionnés sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un même secteur, susceptibles d'être affectés par des changements législatifs ou réglementaires, contactent ou soient contactés par les décideurs publics afin de contribuer à la réflexion autour de réglementations plus efficaces. Au regard de l'urgence climatique, il est, en effet, essentiel de développer le cadre réglementaire le plus adéquat possible afin de mener à bien les initiatives en faveur de la transition énergétique lancées partout dans le monde. Ainsi, Air Liquide est de plus en plus sollicité pour participer à des discussions d'experts, notamment sur des sujets en rapport avec le développement de l'économie de l'hydrogène, contribuant de ce fait au débat public. La représentation d'intérêts est un élément clé du dialogue éclairé et pluraliste sur lequel repose un système démocratique.

2. Notre organisation

La représentation du Groupe auprès des différentes parties prenantes, qu'il s'agisse d'institutions publiques, d'ONG, de la société civile, d'associations professionnelles ou de groupes de réflexion, est définie et mise en place par la Direction des Affaires Européennes et Internationales et ses représentants dans les différentes zones géographiques afin de soutenir notre politique d'engagement.

Le rôle de la Direction des Affaires Européennes et Internationales est, par exemple, d'analyser les changements des politiques publiques, de maintenir le bon équilibre entre les réponses à court et à long terme ainsi que la cohérence des messages entre le Groupe, les Branches d'Activités et les différentes zones géographiques.

Cette Direction répond également aux consultations publiques, lorsque des débats complexes ou des travaux d'élaboration de nouvelles politiques le nécessitent. Air Liquide a, par exemple, été invité par le gouvernement français à co-présider le Conseil National de l'Hydrogène dont la mission est de réunir un très large écosystème d'acteurs industriels et institutionnels afin de conseiller les ministres et les administrations en charge de la stratégie hydrogène.

Cette équipe est située à Paris, avec des relais dans les géographies clés où le groupe opère, et notamment à Bruxelles, pour interagir avec la Commission européenne, à Washington D.C. aux États-Unis, et en Asie (Tokyo, Pékin, Séoul).

3. Éthique et transparence

En matière de sécurité et d'impact environnemental, notre ambition est de faire progresser les normes relatives aux gaz industriels ainsi que les réglementations liées à la transition énergétique dans les pays où nous opérons. A cette fin, dans ses relations avec les parties prenantes publiques, et comme précisé dans ses [Principes d'action](#), la politique d'Air Liquide est de s'assurer que ses activités sont menées avec les plus hauts standards éthiques détaillés dans son code de conduite et en totale conformité avec toutes les exigences légales applicables. Par exemple, en cas de collaboration avec des sociétés de conseil, Air Liquide effectue les vérifications nécessaires avant de confirmer tout engagement.

Nos interactions avec les parties prenantes sont menées dans le plus strict respect des principes d'intégrité et de transparence, l'intégrité faisant référence à l'honnêteté et à l'impartialité, et la transparence désignant la sincérité et l'ouverture au dialogue. Par ailleurs, le groupe Air Liquide se conforme aux dispositions nationales ou supranationales relatives aux registres de transparence en rendant régulièrement compte de ses activités et actions de représentations d'intérêt aux autorités idoines.

À titre d'illustration, l'Union européenne et la France disposent toutes deux d'un registre de transparence qui précise quels types d'intérêts sont représentés au niveau européen et national, au titre de quelle entreprise, ainsi que les ressources financières et humaines allouées à ces activités.

Pays	Autorité en charge	Lien Web
France	HATVP (High Authority for the Transparency of Public Life)	Air Liquide's page on the HATVP's website

European Union	EU Transparency Register	Air Liquide's page on the EU Transparency Register
-----------------------	--------------------------	--

II. Notre contribution à la lutte contre le changement climatique

Aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire de prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique. En tant qu'entreprise responsable, le Groupe s'est engagé à réduire ses émissions de CO2 pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Depuis 2015, Air Liquide aligne ses objectifs avec ceux de l'Accord de Paris. Les éléments suivants décrivent et expliquent les actions concrètes mises en œuvre par le Groupe pour faire entendre sa voix, s'engager auprès des acteurs publics et contribuer à une société bas carbone.

1. Air Liquide, un acteur clé de la décarbonation de l'industrie et de la société

En tant que leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, Air Liquide s'est engagé à contribuer à la décarbonation de l'industrie et de la mobilité. Cette décarbonation sera basée sur la capture du CO2, l'accélération de la production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone par électrolyse ou par l'utilisation de matières premières renouvelables comme le biométhane, couplée à l'efficacité énergétique et à une consommation d'électricité à faible teneur en carbone. Nous fournissons également des solutions et des technologies dans la transformation des processus industriels pour aider nos clients à décarboner leurs activités.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, Air Liquide est constamment confronté à des défis très différents (réglementaires, législatifs, financiers, etc.) qui peuvent être locaux ou mondiaux, et qui nécessitent un dialogue constant avec les parties prenantes institutionnelles, basé sur la confiance et la transparence. Par ailleurs, dans le cadre de nos engagements climatiques, nous participons à différents groupes de travail d'associations professionnelles.

Nous demandons à toutes les associations professionnelles auxquelles nous adhérons de soutenir explicitement les objectifs de l'accord de Paris ou d'œuvrer pour atteindre un scénario "Net Zero by 2050" tel que défini par l'Agence Internationale de l'Énergie. Nous précisons ci-dessous notre processus vis-à-vis de nos associations professionnelles pour vérifier leurs positions par rapport aux objectifs de l'accord de Paris et aux positions sur le climat soutenues par Air Liquide.

Nouvelle Adhésion à une association

Avant de rejoindre une nouvelle association, chacune de nos entités doit vérifier la position de cette association vis-à-vis de ses objectifs de lutte contre le changement climatique. Nous demandons chaque année à l'ensemble de nos entités dans le monde de communiquer la liste de leurs associations professionnelles à notre Direction des Affaires Européennes et Internationales.

Revue annuelle des positions de nos principales associations : sélection et analyse

Nous publions tous les ans une analyse de nos principales associations professionnelles travaillant au niveau Européen (UE), Français et Américain (US) puisque ces géographies sont les plus représentatives de nos activités avec les parties prenantes publiques. Pour cette revue, nous avons sélectionné les associations en lien avec les thématiques les plus proches des activités d’Air Liquide en fonction de notre implication dans le travail de ces associations et de leur impact sur le débat public en lien avec les sujets de transition énergétique et du changement climatique. Cette revue sera par la suite étendue à d’autres géographies.

Notre analyse utilise plusieurs données (ex : site web de l’association, publications ou prise de position publique...) pour confirmer le positionnement suivant :

1. Soutien explicite de l’association aux objectifs de l’accord de Paris ou soutien explicite au scénario “Net Zero by 2050” établi par l’Agence Internationale de l’Energie
2. Alignement de l’association avec les positions soutenues par Air Liquide pour lutter contre le changement climatique (notamment : neutralité carbone d’ici 2050, amélioration de l’efficacité énergétique de nos procédés et des opérations de nos clients, accélération de la production d’hydrogène renouvelable et bas carbone via électrolyse ou via l’utilisation d’intrants renouvelables, augmentation de l’utilisation d’électricité bas carbone pour nos opérations et implémentation de solutions innovantes pour décarboner l’industrie)

Classement des associations en fonction de leurs positions sur le climat

- Une association est considérée comme **alignée** lorsque celle-ci soutient publiquement les objectifs de l’accord de Paris et a pris des positions sur le climat en ligne avec celles suivies par Air Liquide.
- Une association est considérée comme **partiellement alignée** lorsque celle-ci ne prend pas de position explicite pour soutenir les objectifs de l’accord de Paris et que celle-ci est de façon générale alignée avec les positions sur le climat prises par Air Liquide à l’exception de points mineurs.
- Une association est considérée comme **non alignée** lorsque celle-ci a pris des positions sur le climat contraires aux objectifs de la conférence de Paris ou contraires à celles d’Air Liquide.

Processus en cas de non alignement ou d’alignement partiel

Lorsqu’une association est considérée comme **alignée**, Air Liquide continuera à s’engager activement auprès de cette association et vérifiera de façon régulière son alignement sur les sujets climatiques.

Lorsqu’une association est considérée comme partiellement **alignée ou non alignée**, Air Liquide prendra contact avec cette association et demandera un soutien explicite aux objectifs de

l'accord de Paris. Air Liquide contactera également cette association pour expliquer les positions prônées par Air Liquide sur le climat afin d'influencer la position de l'association. Lorsque la discussion avec une telle association ne provoque pas un changement satisfaisant de ses positions ou lorsque Air Liquide considère qu'une telle discussion n'a que très peu de chances de réussir, Air Liquide pourra considérer arrêter son adhésion à cette association.

Air Liquide rapportera sur son site internet ses actions en cas de non alignement ou d'alignement partiel avec les positions sur le climat de ses associations professionnelles, coalitions, alliances ou think tanks.

2. Une position en faveur de l'hydrogène renouvelable et bas carbone, et d'une société bas carbone

Air Liquide se positionne sur des sujets liés à son expertise industrielle dans différents secteurs (énergie, mobilité, industrie...) relatifs à ses activités. L'encadré suivant précise notre vision globale du développement et du rôle de l'hydrogène dans le cadre du Pacte Vert européen pour la transition énergétique.

Position d'Air Liquide sur la question de l'hydrogène

L'hydrogène est un pilier central de la transition énergétique nécessaire pour limiter le réchauffement climatique. L'hydrogène pourrait devenir la solution bas-carbone la plus compétitive d'ici 2030 pour l'industrie dans le cadre de 18 applications pour les secteurs du transport, du chauffage et des matières premières. Selon la feuille de route pour l'hydrogène en Europe du FCHJU (Fuel Cell & Hydrogen Joint Undertaking), le déploiement de l'hydrogène pourrait dynamiser la filière au sein de l'UE, en créant un marché estimé à 820 milliards d'euros pour les carburants et les équipements associés d'ici 2050, en fournissant environ 5,4 millions d'emplois hautement qualifiés.

En 2020 et dans le contexte de la crise Covid, plusieurs États membres de l'UE (Allemagne, France, Portugal et Espagne) ont placé l'hydrogène au centre de la reprise économique dans leurs plans de relance et ont alloué des montants se comptant en milliards d'euros pour développer la filière à travers de plans dédiés. De son côté, l'Union européenne a fixé, dans sa stratégie hydrogène, un objectif de production allant jusqu'à 10 millions de tonnes d'hydrogène renouvelable dans l'UE d'ici 2030, pour lequel d'importants investissements sont nécessaires. Ceci fait l'objet de discussions au sein de l'Alliance européenne pour l'hydrogène propre.

Dans le cadre du paquet “Fit for 55” dévoilé par la Commission européenne en juillet 2021, et afin de mettre en place les bons instruments et le cadre juridique dédié, Air Liquide soutient les mesures suivantes :

1. Pour assurer une transition énergétique rapide, il est nécessaire de favoriser l'hydrogène bas-carbone ainsi que l'hydrogène renouvelable, notamment en soutenant le développement de projets de Captage, d'Utilisation ou de Stockage du Carbone (CCUS) et en adressant les obstacles réglementaires afin de réduire les coûts et d'optimiser la baisse des émissions carbone.
2. Un système de Garantie d'Origine dédié à l'hydrogène se basant sur les mêmes principes que le projet européen CertifHy, permettrait d'attester de l'évolution vers une production d'hydrogène bas carbone et de lui donner une valeur marchande appropriée.
3. En ce qui concerne les usages, il est important de distinguer les principales applications industrielles de l'hydrogène, pour lesquelles un marché privé actif existe déjà, afin d'adapter le cadre politique et de favoriser son adoption par le marché.
4. Les applications et infrastructures liées à la mobilité doivent constituer une priorité. La proposition de révision du règlement sur les infrastructures de carburants alternatifs serait un bon instrument

Outre le cadre réglementaire approprié, l'UE doit continuer à soutenir financièrement les grands projets de production et d'utilisation d'hydrogène bas-carbone et renouvelable afin de faciliter son déploiement et son adoption à grande échelle, et de contribuer à décarboner les utilisations en aval. Les technologies émergentes doivent, en effet, passer à l'échelle pour atteindre leur plein potentiel. Pour cela, un soutien public est nécessaire notamment au moment de la phase d'accélération du développement. Il est essentiel que les différents canaux de financement existants tels que le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (CEF / Connecting Europe Facility), Horizon Europe, le Fonds d'innovation, les Projets Importants d'Intérêt Européen Commun, le Partenariat Public-Privé Hydrogène Propre, soient conçus et combinés pour financer l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène.

Nous pensons que, grâce à ces mesures de soutien politique et financier, l'Europe offrirait des conditions uniques pour faciliter la croissance des marchés d'hydrogène renouvelable dans les années à venir. Il est temps pour le secteur de se développer et pour les entreprises de jouer leur rôle sur la scène internationale. Air Liquide est prêt à ouvrir la voie grâce à son savoir-faire industriel et son expertise dans ce domaine.

[3. Air Liquide répond aux consultations de la Commission européenne](#)

Dans le cadre du processus législatif européen, la Commission européenne sollicite régulièrement l'avis des citoyens et des parties prenantes, telles que les entreprises, lorsqu'elle

définit une politique ou une législation. Ces consultations constituent pour Air Liquide une excellente occasion de partager son point de vue sur différents sujets tels que la transition énergétique et l'économie bas-carbone. Ainsi, suite à son examen par la Commission, ce retour d'information peut être pris en compte au niveau politique et législatif.

Les réponses d'Air Liquide aux consultations de la Commission européenne sont disponibles publiquement sur le lien vers le [site officiel de l'UE](#).